

Date limite d'envoi : 30 avril 2021

Appel à projets 2021

Pour les actions de prévention et de maintien
du lien social, pour la diversification de l'offre
de services sur les territoires

**Des réalisations régionales sur la base d'objectifs
communs à la branche retraite**



Objectifs de l'appel à projets

La CNAV s'attache à promouvoir une politique de prévention de la perte d'autonomie des seniors relevant des **Gir 5 et 6**, mais nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie, ainsi que les actions en faveur des jeunes retraités.

Soucieuse de proposer aux retraités, en complément des aides individuelles qu'elle délivre aux plus fragiles, l'offre de services la plus complète et la plus adaptée possible à leurs besoins, la Carsat Nord-Est renouvelle pour 2021 un appel à projets qui a pour objectifs d'encourager l'émergence d'initiatives novatrices, l'ancrage de dynamiques partenariales, le développement d'actions en faveur du "Bien Vieillir" et la prévention de la perte d'autonomie.

Compte tenu du contexte sanitaire, les actions en distanciel sont encouragées.

Nature des projets

Les projets innovants financés prioritairement en 2021 :

► Les actions collectives de maintien du lien social privilégiant le lien inter-générationnel: repas partagés, transmission des savoirs, habitat partagé, médiation animale, théâtre, théâtre forum, ainsi que les actions s'inscrivant dans la démarche Monalisa (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'isolement des Agés), aide aux aidants...

► Les actions de lutte contre l'isolement géographique, social et financier des seniors prenant en compte : les problématiques de mobilité (transports accompagnés collectifs ou individuels pour aide aux courses, rendez-vous...), les actions de sensibilisation et réadaptation des seniors à la conduite automobile et à ses impacts sociaux, familiaux et organisationnels...

► Les actions dans le domaine de la Silver Economie mobilisant les nouvelles

technologies, le numérique, l'informatique par le biais des nouveaux services de contact à domicile...

► Les petits services à domicile tels que : petits travaux, portage de repas, entretien des espaces verts...

Les actions de prévention visant à développer les transports accompagnés, la mise en place d'ateliers ne feront l'objet d'une subvention que pour les dépenses d'investissement.

N'entrent pas dans le champ de l'appel à projets : les projets de développement des structures d'accueil de jour, les ateliers de prévention (mémoire, équilibre, nutrition...), salons, colloques ou réunions d'information.

Pour des actions de cet ordre, veuillez-vous rapprocher de aidescollectives@carsat-nordest.fr nécessitant un traitement particulier.

Conditions d'attribution

❖ L'appel à projets s'adresse à tout porteur d'un projet, dès lors qu'il a obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes, pour la réalisation de ce projet. Il est ouvert à tout promoteur public ou associatif privé à caractère lucratif ou non lucratif.

❖ Il peut s'agir d'une structure déjà conventionnée avec la Carsat Nord-Est, à condition que le projet proposé constitue un nouveau service qu'elle n'a pas encore développé.

❖ Les projets proposés par des établissements d'accueil pour personnes âgées

sont susceptibles de bénéficier d'une aide dès lors que ces services s'adressent également aux retraités extérieurs à l'établissement, qui joue alors le rôle d'un service de proximité pour les non-résidents.

les actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de transition écologique proposant à chacun de faire évoluer des comportements nouveaux et des pratiques citoyennes dans la lutte contre le gaspillage seront étudiées avec une attention particulière.

Modalités de financement et de suivi

La décision de la Carsat Nord-Est interviendra après l'examen comparatif du projet et de son plan de financement, pour lequel il est fortement conseillé de solliciter des co-financements (collectivités territoriales, caisses de retraite complémentaires...)

L'aide sera attribuée sous forme de subvention. Cette subvention permettra de prendre en charge les frais inhérents au démarrage et au développement du projet (acquisition de matériel, frais de préparation, d'intervention/animation, actions de communication auprès du public concerné...).

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention précisant la nature du projet, la durée du financement, le montant de l'aide accordée par la Carsat Nord-Est, son affectation, les conditions de son versement et les modalités d'évaluation de l'action.

Chaque action devra apparaître sur le portail :
www.pourbienvieillir.fr

Comment déposer sa demande ?



Avant le 30 avril 2021, uniquement à l'adresse mail suivante : nancycandidaturesaap@carsat-nordest.fr

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site www.carsat-nordest.fr

Consultez les sites de l'action sociale de la branche retraite

www.lassuranceretraite.fr pour obtenir des informations générales sur la retraite et l'action sociale

www.partenairesactionsociale.fr pour des échanges dématérialisés et l'accès aux informations régionales.

www.observatoiredesfragilites.fr pour le repérage des situations de fragilités sur les territoires et pour l'identification des « zones blanches » et la priorisation des actions à mettre en œuvre.

www.pourbienvieillir.fr pour permettre à tous les retraités, leurs proches et les professionnels, de trouver et géocaliser en quelques clics les ateliers et les actions de prévention proposés près de chez eux

Vos interlocuteurs :
aidescollectives@carsat-nordest.fr

Carsat Nord-Est
Sous-direction de l'Action sociale et des Partenariats
Offre de services individuelle et collective
81 à 85 Rue de Metz
54073 Nancy CEDEX